

## PALMARES ALTARES DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Défaillances des entreprises au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 en France

### **Les défaillances d'entreprises enflent de nouveau cet été 11 563 procédures collectives enregistrées au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 (+6,8% vs T3 2017)**

Sur le seul territoire métropolitain, la hausse est de +3,3%

Un trimestre atypique pour la Réunion

**Paris le 26 octobre 2018** – La société Altares, spécialiste de la data economy, partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur les défaillances et sauvegardes d'entreprises du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

*« Après huit trimestres consécutifs de baisse, la sinistralité des entreprises remonte cet été. Tombée pour la première fois depuis dix ans sous le seuil de 11 000 défaillances au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2017, elle repasse au-dessus de 11 500 sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2018. En tendance, cela représente une hausse de 6,8% qu'il convient de modérer du fait d'un jugement très exceptionnel d'extension de procédure de redressement judiciaire prononcé en août par le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion sur plus de 300 SNC filiales sans revenu de la société GESDOM. Corrigée de cette décision technique, l'évolution demeure défavorable et tombe sous les 4%. Sur le seul territoire métropolitain, le nombre des défaillances d'entreprises augmente de 3,3% »* note Thierry Millon, Directeur des études Altares.

*« Les trois quarts des jugements concernent des micro-entreprises de moins de trois salariés, mais plus d'une trentaine de structures de plus de 100 salariés sont encore passées devant le tribunal ce trimestre, soit une défaillance de grosse PME tous les deux jours ouvrés. »*

## Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

Données arrêtées au 15 octobre de chaque année

	2014T3	2015T3	2016T3	2017T3	2018T3	EVOLUTION T3 2018/2017	MOYENNE CINQ ANS
Sauvegardes	375	330	254	220	212	-3,6%	278
Redressements Judiciaires	3 816	3 729	3 318	3 150	3 563	13,1%	3 515
Liquidations Judiciaires directes	9 654	8 915	7 850	7 460	7 788	4,4%	8 333
<b>Total défaillances</b>	<b>13 845</b>	<b>12 974</b>	<b>11 422</b>	<b>10 830</b>	<b>11 563</b>	<b>6,8%</b>	<b>12 127</b>
Total Emplois menacés	56 400	47 500	39 700	35 100	34 900	-200	42 720
Emplois menacés par entreprise	4,1	3,7	3,5	3,2	3,0		3,5

### Moins de 35 000 emplois menacés.

Il y a cinq ans, les défaillances d'entreprises de l'été menaçaient plus de 56 000 emplois ; au cours de l'été 2018, ce nombre tombe sous 35 000. Cette amélioration reflète une diminution plus rapide de la sinistralité pour les PME que pour les TPE ; pendant que les défaillances de PME de plus de 10 salariés reculaient de 28% sur cinq ans, elles ne se rétractaient que de 13 % pour les TPE.

Les TPE constituent l'essentiel des défaillances (93%), toutefois les PME, en particulier les plus importantes, ne sont pas à l'abri des difficultés. 32 entreprises de plus de 100 salariés ont ainsi défailli cet été. Ce nombre, tombé à 26 il y a un an, évolue pourtant assez peu au fil des ans. Plus que le défaut de trésorerie, ce sont le manque d'investissement, les difficultés financières récurrentes et une stratégie pilotée, mais insuffisamment gouvernée, qui amènent devant le tribunal ces sociétés qui paradoxalement peuvent encore disposer d'un carnet de commande.

### Des sauvegardes au plus bas, des liquidations directes en hausse.

212 procédures de sauvegarde ont été enregistrées au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2018, un nombre au plus bas depuis l'été 2008 (160). Ce dispositif préventif représente désormais moins de 2% de l'ensemble des procédures collectives.

Le taux de redressements judiciaires est également légèrement en recul. Corrigé des 350 extensions de procédures à la Réunion, le nombre de RJ ressort en augmentation de 2,3% à 3 210. Les RJ concentrent désormais moins de 29% des jugements.

Les liquidations directes augmentent de 4,4% (7 788) et représentent de nouveau plus de 69% des procédures, comme en 2014.

### La Réunion et le Grand-Est dans le rouge.

Les données trimestrielles ont été fortement perturbées par les chiffres de la **Réunion**. La SARL Gesdom, spécialisée dans la commercialisation de produits de défiscalisation dans les DOM TOM avait été placée en RJ en avril 2017 ; en août 2018, le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion a prononcé

l'extension de la procédure aux 350 SNC GIR REUNION, dont Gesdom est responsable solidairement des dettes. Cette décision technique permet de poursuivre la procédure de redressement judiciaire de Gesdom dans le cadre d'une seule procédure étendue aux SNC, sous patrimoines communs.

Dans ces conditions, la Réunion a comptabilisé plus de 500 défaillances d'entreprises cet été, contre 140 un an plus tôt. Sur les autres DROM, la tendance est plus cohérente.

Dans le **Grand-Est**, les chiffres s'affolent là aussi. 949 procédures ont été ouvertes (+16%), c'est le plus mauvais résultat depuis 2014 (1 066). Restauration, Boulangerie ou Réparation automobile sont les plus exposés.

La **Corse** présente une sinistralité en plus forte hausse encore (+33%) mais avec 93 défaillances, l'île retrouve les valeurs relevées habituellement au cours de l'été ; le 3<sup>e</sup> trimestre 2017 avec 70 défaillances seulement avait été particulièrement bas.

La **Normandie** est également en hausse notable (+13%) en comparaison d'un été 2017 qui avait été bas (469). Avec 529 défaillances relevées au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2018, la région reste loin des 621 enregistrées sur l'été 2015.

Comme pour sa région voisine, les **Hauts-de-France** affichent un dérapage sensible (+11%), mais là encore l'été 2017 avait été bon, permettant de ramener le nombre de défaillances à 812. Avec 900 procédures ouvertes ce 3<sup>e</sup> trimestre, les Hauts-de-France restent à distance de la sinistralité 2015.

Cinq autres régions métropolitaines accusent une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises : Nouvelle-Aquitaine et Centre Val de Loire (+8%), Occitanie et Ile-de-France (+5%) et Bretagne (+3%).

### **PACA, Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes sur le podium**

En **Bourgogne – Franche-Comté** les défaillances se stabilisent sous les 430 procédures, un nombre qui reste donc supérieur à celui relevé durant l'été 2016 (407).

Trois régions présentent des tendances très favorables. **Provence-Alpes-Côte-D'azur** enregistre un recul de près de 11% par rapport à l'été 2017 et revient à un plus bas niveau de défaillances (1 061) depuis 2006 (1030). **Pays-de-la-Loire** et **Auvergne-Rhône-Alpes**, avec respectivement 497 et 1 248 procédures (-5%) obtiennent leur meilleur chiffre depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2007.

### **La sinistralité des entreprises remonte dans plusieurs secteurs**

La **construction** avait enregistré un fort recul des défaillances d'entreprises un an plus tôt (-11%). Ce 3<sup>e</sup> trimestre 2018 stoppe le mouvement. La sinistralité remonte de 2,7% à 2 757 procédures. Tous les corps de métier repassent dans le rouge ; La tendance est cependant plus marquée dans la construction de maisons individuelles.

Le **commerce**, deuxième poste de défaillances, stabilise sa sinistralité un peu au-dessus de 2 500 procédures. Si le commerce d'habillement (-11%) et le soin de la personne & optique (-16%) sont bien orientés, la vente et réparation de véhicules dérape de 6%.

**L'industrie** est également sur une tendance stable (+1%) portée par la manufacture (-12%) tandis que l'industrie alimentaire évolue très défavorablement (+24%) lestée par les produits de boulangerie-pâtisserie (+28%).

Dans les **services aux entreprises**, la sinistralité peut sembler exploser avec un rythme de +30%. Cependant, il convient de nuancer cette évolution. En effet, la lecture du niveau des défaillances dans les

services administratifs aux entreprises est brouillée, ce trimestre, par le jugement d'extension prononcé à la Réunion sur les 350 SNC dont l'activité est rattachée à la location – location bail. Corrigée de cette décision exceptionnelle, l'évolution des défaillances d'entreprises dans les services reste défavorable mais limitée à + 4%. Dans ce secteur, notons la bonne orientation des activités de conseil en communication et gestion (-23%) et les difficultés relevées dans la sécurité (+19%).

Dans le **transport** routier de marchandises le nombre de défaillances d'entreprises augmente rapidement (+17%) en particulier dans le fret interurbain. La sinistralité des taxis continue de battre des records avec 107 défaillances (+45%) ce 3<sup>e</sup> trimestre.

Le nombre de procédures collectives augmente sensiblement dans les services à destination du **consommateur** (+9%), dans la **restauration rapide** (+24%) ou les débits de boisson (+13%).

Dans les autres activités, la tendance est sévère pour les activités **d'enseignement** notamment de la conduite (+22%) et de formation continue d'adultes (+42%).

**L'Agriculture** est mal orientée (+8%) essentiellement dans la culture, qui avec 108 défaillances, enregistre son plus mauvais chiffre depuis 2014.

### « On ne mord pas la main qui nous nourrit !

*En données glissées sur 12 mois, le nombre de défaillances d'entreprises était tombé sous le seuil des 54000 à partir de mars 2018. Mais en septembre, nous repassons de nouveau au-dessus à la faveur d'un événement plus technique qu'économique (les procédures réunionnaises). Le dernier trimestre pourrait malgré tout permettre de nous rapprocher des 53 000 comme durant l'été 2008, mais pas de redescendre en dessous. Les hésitations conjoncturelles, les incertitudes politiques, les pressions budgétaires sont autant de freins qui ont pesé sur la fluidité des business. Si les perspectives économiques restent favorables, le spectre de la crise plane encore, plus de dix ans après son déclenchement. Les pressions sur les délais de paiement sont venues rappeler ces derniers mois que les relations commerciales sont toujours déséquilibrées, que le sous-traitant est loin de pouvoir être considéré comme un co-traitant ; le petit fournisseur ne mord pas la main du gros client qui le nourrit, mais trop souvent en paye un lourd tribut ! »* conclut Thierry Millon.

**A propos d'Altares** - [www.altares.com](http://www.altares.com) – Toutes les publications d'Altares sur son blog : <http://blog.altares.com/>

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altares fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data. Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des entreprises et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B-Benelux et de la start-up Invoxis, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

**CONTACTS PRESSE**

---

**Altares**

Thierry Millon – Directeur des Etudes

Tél : 04 72 65 15 51

thierry.millon@altares.com

**VP Communication - Agence Presse**

Véronique Pouzeratte

Tél : 06 81 29 81 90

vpouzeratte@vp-communication.com